PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

CHANCRE COLORE DU PLATANE
DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

La déclaration doit être adressée à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard 15 jours avant le début des travaux.

1 - DECLARANT	
Nom, Prénom ou Dénomination Adresse	⌊Entreprise ⌊Particulier ⌊Collectivité Personne à contacter (nom – téléphone) :
2 – PROPRIETAIRE DES ARBRES	
Nom, Prénom ou Dénomination Adresse	⌊Entreprise ⌊Particulier ⌊Collectivité Personne à contacter (nom – téléphone) :
3 – MAITRE D'OUVRAGE / Commanditaire des travaux	
Nom, Prénom ou Dénomination Adresse	⌊Entreprise ⌊Particulier ⌊Collectivité Personne à contacter (nom – téléphone) :
4 – MAITRE D'ŒUVRE / ENTREPRISE/ réalisant les travaux	
Nom, Prénom ou Dénomination Adresse	Personne à contacter (nom – téléphone) :

5 – TRAVAUX A REALISER		
EMPLACEMENT	Département : Commune : Lieu (joindre une carte) :	
NATURE DES TRAVAUX	**ASSAINISSEMENT D'UN FOYER DE CHANCRE COLORE** : ⌊Oui ⌊Non ⌊Abattage ⌊ Elimination des souches ⌊Transport ⌊Terrassement ⌊Autres (préciser) : - Désinfection → Produit utilisé : - Elimination des souches : ⌊Arrachage ⌊Rognage → méthode : ⌊Dévitalisation des souches → Produit utilisé : - Destruction des déchets : ⌊Sur le lieu du foyer ⌊Sur un autre site (préciser) :	
CALENDRIER	Date prévue pour le commencement des travaux :	Durée probable :

Une demande de dérogation sur les délais, les modalités d'assainissement ou le transport des terres peut être formulée auprès du Service régional de l'alimentation de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes uniquement après avoir reçu notification d'assainissement.

Contacts : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr / tél : 04.78.63.13.12
- FREDON Auvergne-Rhône-Alpes : contact@fredon-aura.fr / tél : 04.37.43.40.70